Conditions GÃ©nÃ©rales de Vente et dâ??Utilisation (CGV/CGU)

Description

DerniÃ¨re mise Ã jour : 15 Mai 2026

Conditions GÃ©nÃ©rales de Vente et dâ??Utilisation (CGV/CGU)

- Accueil

default watermark

Les prÃ©sentes Conditions GÃ©nÃ©rales (ci-aprÃ¨s Â« CG Â») rÃ©gissent lâ??accÃ¨s et lâ??utilisation de la plateforme **Syndic Connect**, Ã©ditÃ©e et exploitÃ©e par la sociÃ©tÃ© **SMART INFLUENCER**, SARL au capital social de [Montant] DH, dont le siÃ¨ge social est situÃ© Ã APP N4 1ER ETAGE IMM C CENTRE AL-ABRAJ AVENUE 11 JANVIER, Marrakech, Maroc (RC : 112347 â?? ICE : 002744402000028).

Lâ??utilisation de Syndic Connect implique lâ??acceptation pleine et entiÃ¨re des prÃ©sentes conditions, complÃ©tÃ©es par les CGV globales de Smart Influencer.

ARTICLE 1 : DESCRIPTION DES SERVICES

Syndic Connect est une solution logicielle en mode SaaS (Software as a Service) conÃ§ue pour simplifier et professionnaliser la gestion de copropriÃ©tÃ© au Maroc, conformÃ©ment Ã la Loi 18-00. Les fonctionnalitÃ©s incluent, sans sâ??y limiter :

- **Configuration :** CrÃ©ation des copropriÃ©tÃ©s et des lots.
- **ComptabilitÃ© & Finance :** CrÃ©ation du budget prÃ©visionnel, Ã©dition automatique des Ã©tats de caisse et de rapprochement bancaire, suivi du contrÃ´le de gestion.
- **ClÃ´ture & Rapports :** ClÃ´ture des exercices, Ã©dition automatique du rapport financier et de ses annexes.
- **OpÃ©rations :** Gestion des contrats, des travaux, de la balance fournisseurs et du carnet dâ??entretien.
- **Recouvrement :** RÃ©partition automatique des charges, Ã©dition et envoi automatique des appels de fonds, gestion du recouvrement et des contentieux.

Gouvernance : Gestion complÃ¨te des AssemblÃ©es GÃ©nÃ©rales.

ARTICLE 2 : RESPONSABILITÃ? DE Lâ??UTILISATEUR (LE SYNDIC)

Le Client (Syndic professionnel ou bÃ©nÃ©vole) est seul responsable :

- De lâ??exactitude et de la licÃ©itÃ© des donnÃ©es saisies sur la plateforme (noms des copropriÃ©taires, montants des charges, factures fournisseurs).
- De la dÃ©tention dâ??un mandat de gestion valide conformÃ©ment Ã la lÃ©gislation marocaine.

De la confidentialitÃ© de ses identifiants de connexion.
Smart Influencer ne saurait Ãªtre tenu responsable des erreurs de gestion ou des consÃ©quences juridiques dÃ©coulant dâ??une mauvaise saisie de donnÃ©es par le Client.

ARTICLE 3 : PROPRIÃ?TÃ? ET PROTECTION DES DONNÃ?ES

3.1 PropriÃ©tÃ© des donnÃ©es : Smart Influencer reconnaÃ®t expressÃ©ment que les donnÃ©es saisies sur Syndic Connect (historiques financiers, listes de copropriÃ©taires, documents dâ??AG) restent la propriÃ©tÃ© exclusive du **Syndicat des CopropriÃ©taires** de la rÃ©sidence concernÃ©e.

3.2 Loi 09-08 : ConformÃ©ment Ã la loi marocaine 09-08, le traitement des donnÃ©es personnelles a fait lâ??objet dâ??une dÃ©claration auprÃ¨s de la **CNDP**. Smart Influencer sâ??engage Ã mettre en Å?uvre des mesures de sÃ©curitÃ© rigoureuses pour protÃ©ger ces donnÃ©es contre tout accÃ¨s non autorisÃ©.

default watermark

ARTICLE 4 : DISPONIBILITÃ? ET MAINTENANCE

Smart Influencer sâ??efforce dâ??assurer une disponibilitÃ© du service de 99,9 %. Des interruptions temporaires pour maintenance technique peuvent survenir. Sauf cas dâ??urgence, le Client sera informÃ© par notification sur la plateforme. La responsabilitÃ© de Smart Influencer est limitÃ©e selon les termes de lâ??article 12 des CGV globales de lâ??agence.

ARTICLE 4 : DISPONIBILITÃ? ET MAINTENANCE

En cas de rÃ©siliation du contrat ou de fin dâ??abonnement, le Client dispose du droit de rÃ©cupÃ©rer lâ??intÃ©gralitÃ© de ses donnÃ©es de gestion.
Pour ce faire, le Client doit **contacter le service client de Syndic Connect** par email Ã lâ??adresse contact@smartinfluencer.ma. Notre Ã©quipe fournira alors au Client la mÃ©thodologie adaptÃ©e Ã sa situation spÃ©cifique (format de fichier, volume de donnÃ©es) pour garantir une transition fluide et sÃ©curisÃ©e vers un autre support ou prestataire.

ARTICLE 6 : CONDITIONS FINANCIÃ?RES

Lâ??accÃ¨s aux services de Syndic Connect est subordonnÃ© au paiement dâ??un abonnement (mensuel ou annuel) selon les tarifs en vigueur.

- Les prix sont indiquÃ©s en Dirhams (MAD) TTC.
- Le paiement sâ??effectue via la plateforme sÃ©curisÃ©e **Payzone** par carte bancaire, ou par virement.

- Tout retard de paiement peut entraÃ®ner la suspension de lâ??accÃ¨s aux services aprÃ¨s une mise en demeure restÃ©e infructueuse.

ARTICLE 7 : DURÃ?E ET RÃ?SILIATION

Lâ??abonnement est conclu pour la durÃ©e sÃ©lectionnÃ©e lors de la commande. Il est renouvelable tacitement. Le Client peut rÃ©silier son abonnement Ã tout moment depuis son espace client. La rÃ©siliation prend effet Ã la fin de la pÃ©riode de facturation en cours.

ARTICLE 8 : DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les prÃ©sentes conditions sont rÃ©gies par le droit marocain. En cas de litige relatif Ã lâ??interprÃ©tation ou Ã lâ??exÃ©cution du prÃ©sent contrat, et aprÃ¨s tentative de rÃ©solution amiable, compÃ©tence exclusive est attribuÃ©e aux **tribunaux de commerce de Marrakech**.

default watermark

date crÃ©Ã©e
mai 15, 2026
Auteur
admin